

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Pouvoirs	2
Votants	15
Pour	15
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
2 septembre 2025

Date d'affichage :
2 septembre 2025

Délibération D2025_050
Salle de la Roselière :
tarifs de location à partir
du 1^{er} janvier 2026

(1/2)

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le 23/09/2025

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE ID : 073-217303288-20250908-D2025_050-DE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 8 septembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. **AGUETTAZ** Robert, M. **ANDREYS** Stéphane, Mme **ANDUGAR** Sandrine, M. **BELLOT** Julien, M. **CARON** Bernard, M. **CHEVALLIER** Christophe, Mme **GINET** Jane, M. **GRENARD** Michel, Mme **LAPLANCHE** Delphine, Mme **MARTINEZ** Nathalie, Mme **MERLIER** Séverine, Mme **MONANGE** Myriam, Mme **SCAPOLAN** Martine,

Pouvoir(s) : M. **ROBERT** donne pouvoir Mme GINET
Mme **THUILLIER** donne pouvoir à Mme LAPLANCHE

Absent(s) : Christian **PLUCHE**, Marianne **SPIRITO**

Secrétaire de séance : Madame Delphine LAPLANCHE.

.....

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les collectivités territoriales ont la compétence pour fixer les tarifs communaux.

Monsieur Alain ROBERT, rapporteur, présente au conseil municipal les nouveaux tarifs 2026 applicables à la salle de la Roselière. Il propose d'augmenter les tarifs de vaisselle cassée et/ou manquante afin de tenir compte du prix réel du remplacement. Les tarifs de location augmentent, quant à eux, selon l'inflation.

Tarifs et conditions à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Caution (pour toute location) 710 €

Tarifs de location Vivierains WE : 255 €

Tarifs de location non-Vivierains : 710 €

Location journalière : 135 €
(du lundi au jeudi sans prêt de vaisselle)

Tarifs de location agents communaux : 125 €
(1 fois / an / agent)

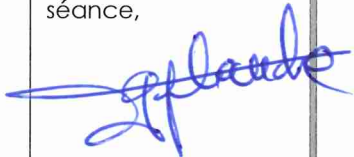
Ménage non fait 56 € de l'heure

Retenue sur la caution

- Dégradations : Mon
- Annulation : 50 % dans les 30 jours
30 % entre 30 et 90 jours
0 % pour les annulations > 90 jours

Délibération D2025_050
Salle de la Roselière :
tarifs de location à partir
du 1^{er} janvier 2026
(2/2)

La secrétaire de
séance,



Mme LAPLANCHE

Le Maire,



Robert AGUETAZ

TARIFS SALLE DE LA ROSELIERE

VAISSELLE CASSEE SALLE LA ROSELIERE	Assiettes OSLO	plate : 3,50 € / dessert : 3,45 € / creuse : 3,50 €
	Verre NAPOLI	verre à pied : 2,60 € / ballon : 2,35 € / flûte à champagne : 2,55 €
	Couverts inox	0,80 € (fourchettes, couteaux, cuillères à café et à soupe)
	Tasse à café	2,25 € / sous tasse 2,05 €
	Tasse à tisane	2,70 €
	Pichet d'eau	4,55 €
	pichet de vin	9,00 €
	Légumier :	Inox GM : 9,10 € / Inox PM : 8,10 €
	Plat long torpilleur inox / plateau stratifié	13,50 €
	Saladier	8,40 €
COUVERTS AMEFA COUVERTS PERDUS OU CASSE	Allume gaz Piezzo	13,50 €
	Seau essoreur	24,30 €
	Autres ustensiles	Remboursement après facture d'achat selon modèles disponibles
	Couteau steak	4,70 €
	Fourchette	2,80 €
	Cuillère de table	2,65 €
	Cuillère à café	1,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2026 de location de la salle de la Roselière ainsi que les tarifs de remboursement de la vaisselle cassée ou manquante.